



**Préavis municipal N° 11/2023 :
Peyres-Possens - Rénovation d'un appartement dans l'immeuble locatif
sis au Chemin des Roches 2**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le 30 novembre dernier en présence de Monsieur Claude-Alain Cornu, syndic et Madame Nathalie Jaton, municipale.

La commission a étudié le préavis 11/2023 et entendu les explications des municipaux.

Suite au départ des locataires après y avoir vécu 30 ans, une rénovation complète de ce logement de 3,5 pièces, est nécessaire afin de le remettre au goût du jour. Le montant demandé n'a pas été planifié dans le plan d'investissement.

Ces travaux engendreront une augmentation de loyer. Celui-ci passera de CHF 750.- actuellement à CHF 1'200.- pour la future location.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède la commission de gestion et des finances propose au Conseil communal de Montanaire :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de rénovation d'un appartement 3,5 pièces sis dans l'immeuble locatif au chemin des Roches 2 à Peyres-Possens
- d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 79'422.-;
- de financer ces travaux pour un montant de CHF 79'422.- par la trésorerie courante
- d'amortir la somme de CHF 79'422.- sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 7'950.- par an, la première fois en 2025.

Thierrens, le 5 décembre 2023

Kevin Forestier

Marin Freymond

Sébastien Gasser

Emilien Piot

Christine Dubrit (rapportrice)

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**

Commune de Montanaire - Bureau du Conseil - Case postale 80 - 1410 Thierrens / conseil@montanaire.ch